

ANNEXE C12I

CALENDRIER DES OPERATIONS DE LA FILIERE ITRF

I – Calendrier prévisionnel 2025 des opérations de promotion de la filière ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

LISTES D'APTITUDE ITRF de catégorie A 2025	TABLEAUX D'AVANCEMENT 2025
<p>Listes d'aptitude 2024 d'accès aux corps suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• IGR• IGE• ASI <p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-5</p> <p>avant le 24 février 2025</p> <p>Adresses fonctionnelles d'envoi : promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr</p>	<p>Tableaux d'avancement 2024 pour les grades suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• IGR HC Echelon Spécial• IGR Hors classe• IGE Hors classe• TECHRF Classe exceptionnelle• TECHRF Classe supérieure <p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-5</p> <p>avant le 8 septembre 2025</p> <p>Adresses fonctionnelles d'envoi : promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr promotions_dgrh_igr@education.gouv.fr promotions_dgrh_ige@education.gouv.fr promotions_dgrh_asi@education.gouv.fr promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr</p>
<p>DATE DE PUBLICATION DES RESULTATS SUR LE SITE ENSEIGNEMENT.GOUV</p> <p>Au plus tard le 1^{er} juillet 2025</p>	<p>DATE DE PUBLICATION DES RESULTATS SUR LE SITE ENSEIGNEMENT.GOUV</p> <p>Au plus tard le 19 décembre 2025</p>

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière ITRF sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

CALENDRIER PRECONISE POUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT DES ATRF

Tableaux d'avancement 2024 pour les grades suivants :

- ATRF P1

15/01/2025 au 14/06/2025

- ATRF P2

II - Calendrier prévisionnel spécifique pour les deux listes d'aptitude de TECH gérées avec RenoIRH

LISTE D'APTITUDE TECH 2025	LISTE D'APTITUDE EXCEPTIONNELLE TECH 2025
<p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-5 à la date limite du 4 avril 2025</p> <p>Adresse fonctionnelle d'envoi : promotions_dgrh_tech@education.gouv.fr</p>	<p>Remontée des dossiers par voie postale et voie électronique à DGRH C2-5 à la date limite du 4 avril 2025</p> <p>Adresse fonctionnelle d'envoi : promotions_dgrh_LAexceptech@education.gouv.fr</p>

Pré-requis au niveau académique : les tableaux d'avancement et les campagnes d'avancement d'échelons des ATRF au titre de 2024 doivent être terminés avant l'ouverture des campagnes de liste d'aptitude TECH.

Point d'attention : Processus à respecter dans RenoIRH

Chaque rectorat assure la mise en qualité de l'ensemble des dossiers des agents promouvables durant la période définie de fiabilisation des dossiers. Afin de garantir le bon déroulement de la campagne, les établissements d'enseignement supérieur transmettrons leurs annexes C7 au rectorat afin qu'il vérifie que les dossiers des agents proposés figurent bien dans la liste des agents promouvables. Lorsque ces contrôles seront opérés, chaque rectorat devra procéder à une purge finale pour stabiliser définitivement la liste des promouvables.



Les purges lancées par les rectorats doivent impérativement intervenir avant la période de saisie des rangs pour éviter la perte des états « proposés » et rangs de classement.

Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de purge que devra intervenir la saisie des rangs de classement des agents proposés par chaque rectorat et chaque établissement du supérieur. Les gestionnaires des établissements du supérieur devront avoir reçu préalablement une habilitation à RenoIRH et une clé OTP fournie par le rectorat.

Liste d'aptitude TECH * Liste d'aptitude exceptionnelle TECH **								
ACTEURS	DGRH	RECTORAT VERS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VERS RECTORAT	RECTORAT	RECTORAT	RECTORAT ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	DGRH	RECTORAT ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Code campagne RenoIRH	Date de lancement de la campagne PCI des LA	Extraction et transmission de la liste des promouvables aux établissements d'enseignement supérieur	Transmission des annexes C7 - listes des agents proposés - en parallèle de l'envoi à la DGRH	Fiabilisation des dossiers agents jusqu'à obtenir la liste définitive des promouvables	Purge finale pour faire entrer dans la campagne les dossiers mis en qualité	Saisie des rangs de classement des agents proposés	Mise à jour des dossiers de carrière des agents promus	Consultation des arrêtés individuels de promotion
LA-G04040-A*	06/01/2025		du 07/01/2025 au 17/04/2025		Au plus tard le 18/04/2025	du 22/04/2025 au 25/04/2025	au plus tard le 17/07/2025	A réception du message électronique de la DGRH informant de la disponibilité des arrêtés de promotion
LA-G04040-E**	06/01/2025		du 07/01/2025 au 17/04/2025		Au plus tard le 18/04/2025	du 22/04/2025 au 25/04/2025	au plus tard le 17/07/2025	
PHASE DE MISE EN QUALITE DES DOSSIERS						PHASE DE SAISIE DES RANGS DE CLASSEMENT		

Les résultats des campagnes de promotion des agents de la filière ITRF sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

III - CALENDRIER PREVISIONNEL 2025 DES LA EXCEPTIONNELLES ASI, IGE et IGR LIEES AU PLAN DE REPYRAMIDAGE DE LA FILIERE ITRF

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude.

LA EXCEPTIONNELLE D'ACCES AUX CORPS DES IGE ET IGR	LA EXCEPTIONNELLE D'ACCES AU CORPS DES ASI (EXAMEN PROFESSIONNEL)
<p style="text-align: center;">Phase des candidatures</p> <p style="text-align: center;">Ouverture des inscriptions sur WebITRF</p> <p style="text-align: center;">Date communiquée ultérieurement via SENORITA</p> <p style="text-align: center;">Clôture des inscriptions sur WebITRF (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidatures)</p> <p>Date communiquée ultérieurement via SENORITA Date limite de retour des dossiers par les établissements à la DGRH via WebITRF</p> <p>Date communiquée ultérieurement via SENORITA</p>	
<p style="text-align: center;">Phase de pré-sélection des candidats par le comité de sélection Date à venir*</p> <p style="text-align: center;">Phase des épreuves de sélection des candidats par le comité de sélection Date à venir *</p> <p style="text-align: center;">Publication des résultats de la sélection Date à venir *</p>	<p style="text-align: center;">Phase des épreuves d'admissibilité de l'examen professionnel Date à venir *</p> <p style="text-align: center;">Phase des épreuves d'admission de l'examen professionnel Date à venir *</p> <p style="text-align: center;">Publication des résultats Date à venir *</p>
<p>*Ce calendrier prévisionnel sera arrêté définitivement et publié par DGRH D2-5</p>	

Les résultats des campagnes de promotion sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions>

IV - CALENDRIER PREVISIONNEL DETAILLE DE LA CAMPAGNE 2025 DU TABLEAU D'AVANCEMENT D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'INGENIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE

Au début de la campagne, il appartient aux établissements et aux académies, conformément aux lignes directrices de gestion, d'informer individuellement les agents de leur promouvabilité aux tableaux d'avancement.

OPERATIONS POUR 2025	DATES
Envoi par DGRH C2-5 du fichier Excel des IGR HC promouvables au TA Echelon spécial	Mi-mars 2025
<p>Pour le vivier 1 : Transmission par les établissements du fichier Excel complété, pour chaque promouvable, des fonctions exercées par l'agent, conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 de fonctions, par voies postale et électronique pour chaque agent du curriculum vitae, de l'organigramme de la structure où est positionné l'agent (clairement identifié), de la décision d'affectation attestant des fonctions exercées par l'agent et/ou de l'arrêté de nomination dans un emploi fonctionnel</p> <p>promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr</p>	Retour mi-avril 2025
Envoi de DGRH C2-5 des fichiers des éligibles par vivier aux établissements	Fin juin 2025 au plus tard
<p>Remontée au département DGRH C2-5 par voies postale et électronique des dossiers des agents proposés (rapport d'aptitude professionnelle – Annexe C5, rapport d'activité – Annexe C4, curriculum vitae et organigramme) accompagnés des listes récapitulatives des agents proposés, classés par ordre de mérite par les établissements, et les états néants (Annexe C8I).</p> <p>promotions_dgrh_igr_es@education.gouv.fr</p>	2 septembre 2025
<p>Publication de l'inscription au tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial des IGR hors classe</p> <p>Les résultats de la campagne de promotion sont publiés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche</p> <p>https://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid23508/promotions-mutations-i.t.r.f.html#promotions</p>	Au plus tard le 19 décembre 2025

V – CALENDRIER PREVISIONNEL 2025 DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES

Ce calendrier est élaboré de manière prévisionnelle. Des CAPN pourront être amenées à siéger à des dates complémentaires selon les besoins et la nature des dossiers.

CORPS	DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER A DGRH C2-5 <ul style="list-style-type: none">• RENOUELEMENT DE STAGE• NON TITULARISATION/LICENCIEMENT• RECOURS RELATIFS AUX COMPTES RENDUS D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL• REFUS DE TEMPS PARTIEL / TELETRAVAIL ...	DATES PREVISIONNELLES DES CAPN
Technicien de recherche et formation	13/05/2025 02/09/2025	26/06/2025 13/11/2025
Ingénieur de recherche Ingénieur d'études Assistant Ingénieur	13/05/2025 13/11/2025	26/06/2025 18/12/2025

Dossier à constituer pour la présentation en CAP :

1 – Renouvellement de stage/non-titularisation/licenciement

Rapport de stage intermédiaire, rapport de stage final, fiche de poste, organigramme de la structure d'affectation, compte rendu détaillé de la CPE ou du GT.

2- Recours relatif aux comptes rendus d'entretien professionnel

Saisine de la CAPN par l'agent, CREP, réponse hiérarchique, CREP modifié, avis CPE ou GT, fiche de poste.